

APPEL D'OFFRE

ANIMATION ATELIER FORMATION ACTION

« LA GESTION DE L'AGENDA CULTUREL DE LA VILLE DE CHEFCHAOUEN »

Dans le cadre du « Programme de développement local et coopération intégrale du territoire au Maroc, Mauritanie, Sénégal et Tunisie », financé par l'Agence Andalouse de Coopération Internationale et Développement et le FAMSÍ.

Date limite de réception de candidatures : 26 Janvier 2017 à 15h

Le dossier de candidature doit être composé de :

- Références du bureau d'études
- CV des animateurs
- Description du programme de formation
- Fiche méthodologique
- Devis

En ce qui concerne la soumission des candidatures, les concurrents doivent adresser un mail aux adresses mail suivantes : adlchef@gmail.com et eva.gallardo.ext@andaluciasolidaria.org

Toute question ou information supplémentaire puisse être consultée par courrier électronique sur les deux adresses e-mails susmentionnées.

TERMES DE REFERENCE

ATELIER DE FORMATION – ACTION

« La gestion de l'agenda culturel de la Ville de Chefchaouen »

1. **ACTIVITE** : Activité 2.6. (Atelier thématique)
2. **LIEU** : Agence Municipale de Développement de Chefchaouen (AMDC)
3. **DATE** : Février 2017 (date précise à fixer par la Commune de Chefchaouen)

4. DUREE FORMATION : 2 jours (28 Février et 1 Mars 2017)

5. OBJECTIFS :

- Sensibiliser les élus et cadres communaux et les représentants de la société civile de Chefchaouen sur le concept de gestion culturelle ;
- Renforcer les capacités du personnel concerné de la Commune de Chefchaouen et de l'AMDC autour de l'animation de l'agenda culturel de la ville ;
- Définir de manière concertée par les équipes de la Commune, l'AMDC et les associations culturelles de la ville la procédure de coordination et les outils à employer pour une animation efficiente de l'agenda culturel de la ville ;

6. CONTEXTE :

Le «Programme de développement local et coopération intégrale du territoire au Maroc, Mauritanie, Sénégal et Tunisie», est financé par l'Agence Andalouse de Coopération Internationale et Développement et le FAMSII, en partenariat avec les Communes de Tétouan et Chefchaouen, l'Association ADL et la Direction Générale des Collectivités Locales –DGCL- du Ministère de l'Intérieur.

L'objectif général est de renforcer la capacité institutionnelle et opérationnelle des communes marocaines et des pays prioritaires de l'entourage, ainsi que de leurs associations de collectivités locales dans la définition et construction des politiques publiques et instruments de développement local, à travers des espaces internationaux de concertation, génération et production de la connaissance et l'échange d'expériences.

En Octobre 2011, s'est tenu à Séville le 1er Forum des Agences de Développement Economique Locale avec le soutien du Gouvernement régional de l'Andalousie, qui avait contribué financièrement à cette activité où 47 pays avaient été représentés.

La promotion d'un développement économique local intégré dans les politiques publiques au niveau des programmes des gouvernements locaux et nationaux, ressorte comme l'une des principales conclusions atteintes lors du Forum. La nécessité d'établir une stratégie de mise en réseau par le biais de la coopération décentralisée pour la promotion du DEL a également été soulignée.

A cette occasion aussi, l'intérêt pour la promotion de l'approche DEL à travers des forums et des actions globales des villes, avait été manifesté par lors des réunions tenues avec des représentants du Maroc (DGCL, Conseil Régional de Tanger Tétouan et municipalités), la Mauritanie (Direction Générale des Collectivités Locales, Programme Périclès et municipalités) et le Sénégal (Municipalité de Dakar).

Aussi au Maroc comme en Mauritanie et Sénégal les actions dans ce domaine ont été renforcées au cours des dernières années. Au Maroc, ce travail a été mené dans les régions du Nord en intégrant le travail au niveau national. En Mauritanie sont les régions du Sud qui ont été accompagnées (Trarza et du Brakna, en intégrant également le travail à l'échelle nationale) et au Sénégal, avec qui les relations se sont intensifiées au cours des deux dernières années, à Saint-Louis et Louga.

Au Maroc, la formalisation de l'accord entre la Direction Générale des Collectivités Locales du Maroc (DGCL) et FAMSÍ permettra d'approfondir certaines questions telles que la coopération inter-régionale et le développement économique local.

Le Maroc a connu un important processus de décentralisation et de déconcentration administrative au cours de la dernière décennie qui lui conduit à l'adoption d'une Charte Communale en 2009 et, plus récemment, la Nouvelle Charte Communale de 2015, ainsi que l'adoption par référendum d'une nouvelle constitution en 2011.

Ces textes accordent un pouvoir sans précédent aux autorités locales et régionales, se trouvant aujourd'hui confrontées à l'élargissement de ses compétences et la disposition d'une normative très avancée, mais sans les moyens financiers suffisants pour accompagner cette démarche.

Ce processus de décentralisation et de déconcentration administrative a favorisé également un progrès dans la participation des citoyens et des acteurs de développement du territoire dans la chose publique. Certaines initiatives accompagnées pour la coopération décentralisée et préconisées par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), tels que les Plans Communaux de Développement, ont compté avec la participation de la société civile qui s'est vue impliquée dans le développement de leurs communes. Dans ce contexte, l'autorité responsable des autorités locales au Maroc, la DGCL et certains gouvernements locaux du pays, comme les Communes de Tétouan et Chefchaouen étudient la faisabilité de la création des ADELs comme un outil pour stimuler le développement local et accompagner la mise en place des plans de développement communal d'un point de vue économique.

Dans le cadre de la convention FAMSÍ-DGCL et du soutien de la coopération transfrontalière - POCTEFEX avait été créé la première agence de développement économique local (ADEL) de Chefchaouen, nommée AMDC (Agence Municipale de Développement de Chefchaouen). Avec le soutien de la convention AACID 2011 on avait pu compter avec un support technique, de planification et financière pour cette première ADL, y compris, une formation initiale. Le soutien aux PCD avait aussi eu lieu dans le cadre de cette convention, de par son importance dans la définition de stratégies territoriales et urbaines.

La création des ADELs au Maroc contribue au respect des particularités économiques de chaque territoire à travers la promotion et mise en valeur. L'approche DEL à travers les agences définira de nouveaux mécanismes de participation et établira comme axes transversaux le respect de l'environnement, l'inclusion des politiques de genre et la bonne gouvernance.

L'antenne à Chefchaouen servira de référence dans la zone du Maghreb et point d'échange transfrontalière avec l'Andalousie.

7. HISTORIQUE :

Dans ce contexte, les municipalités doivent formuler et mettre en œuvre des politiques locales orientées à la gestion de leur territoire d'action à travers des plans de développement ordonnés, consensuels et flexibles répondant aux besoins socio-économiques de la municipalité.

Par conséquent, il est nécessaire, à partir des expériences de développement local existantes dans le pays et du transfert des connaissances acquises à partir d'autres initiatives qui ont été mise en place

avec succès, développer un ensemble de stratégies et mesures dans une planification, qui a comme principal objectif, contribuer au développement social et économique de Chefchaouen et à améliorer ainsi la qualité de vie de ses habitants.

Dans ce sens, au cours de 2015, FAMSÍ a accompagné l'AMDC dans l'élaboration d'un premier document de présentation, recueillant un ensemble de stratégies qui orientent la dynamique de développement

économique local de la ville de Chefchaouen selon un ensemble de principes et à partir de quelques critères d'action qui répondent à la promotion et à la dynamisation des acteurs socio-économiques et l'exploitation des ressources endogènes dont disposent la ville de Chefchaouen.

Ce document propose un ensemble des lignes directrices qui orientent la dynamique de développement local, ainsi que des axes et des mesures concrètes pour rendre opérationnel la nouvelle stratégie pour les années à venir.

Le document a pour but d'atteindre des niveaux plus élevés de développement de la communauté municipale dans la perspective de 2020. Il projette la vision pour profiler la ville que nous voulons construire en établissant les axes centraux qui seront promus en matière de développement économique local dans les prochaines années. Cet instrument est construit avec la participation d'un ensemble d'acteurs de la ville et a pour fonction l'orientation des actions concrètes à mettre en œuvre dans le but d'améliorer le bien-être des personnes qui vivent à Chefchaouen.

De même, il met un accent sur le développement durable de la ville véhiculé à une plus grande cohésion sociale pour la croissance économique.

Egalement, en Novembre 2015 un atelier de planification a eu lieu dans le cadre de ce même programme afin d'accompagner l'AMDC dans la définition de son POA 2016 visant de rendre plus encadrée et efficiente son intervention, tout en assurant l'alignement avec la stratégie municipale de la Commune et la coordination avec les différents départements de l'administration municipale.

Le POA a été donc élaboré à partir d'une priorisation des activités proposées sur le PCD et autres plans sectoriels élaborés par la Commune, et en cohérence avec la vision de la ville, les secteurs, services et axes stratégiques de l'AMDC.

Le document explique aussi le rôle de l'AMDC, son structure et relation avec le territoire, la population bénéficiaire, la démarche de suivi et évaluation établie et la matrice recueillant soixante-once activités, réparties dans les quatre secteurs d'intervention de l'Agence, et en liaison avec les services et axes stratégiques de l'AMDC. Concernant les secteurs d'intervention, des indications sur le secteur principal dans lequel s'insère chaque activité sont apportées, tout en rajoutant de précisions sur les secteurs complémentaires.

Ci-après, les deux activités du POA 2016 de l'AMDC en lien avec l'élaboration de l'agenda culturel de la ville :

- ***Act.23. : La création et diffusion au niveau national et international d'un programme trimestriel des animations et activités culturelles proposées sur le territoire (Secteur prioritaire : Tourisme ; Secteur secondaire : Industrie Créative Culturelle) ;***

- **Act.39.** : *Elaboration et diffusion de l’agenda culturel de la ville sur le site web de la Commune (Secteur prioritaire : Industrie Créative Culturelle ; Secteur secondaire : Tourisme) ;*

8. DESCRIPTION DE L’ACTIVITE ET OBJECTIFS

Le site web de la Commune de Chefchaouen pour la promotion touristique du territoire est actuellement en cours d’élaboration dans le cadre d’un autre programme de coopération financé aussi

par l’AACID (Programme d’appui à la stratégie municipale de tourisme des communes de Chefchaouen, Tétouan, Tanger, Assilah, Larache et Ksar El Kebir).

Une des sections du site web sera consacrée à l’Agenda culturel de Chefchaouen, où seront affichées des informations actualisées chaque mois et pas des informations statiques, comme dans le cas des autres sections du site.

A cet effet, un **atelier de formation-action** sera organisé dans le but de définir la procédure et outils pour l’élaboration de l’agenda culturel de la ville.

Les **résultats à atteindre** à travers l’atelier sont les suivants :

- Définir et établir la procédure et les outils de collecte d’information auprès des associations chaque mois ;
- Définir l’outil informatique pour l’établissement et mise à jour de l’agenda ;
- Définir la mise en page de l’agenda ;
- Désigner le fonctionnaire chargé de centraliser la collecte d’information, la mise à jour de l’agenda et le téléchargement sur le site web de la Commune ;

Etant donné que ce travail pourrait servir aussi à l’édition de **l’agenda culturel sous format papier où l’introduction de publicité** pourrait garantir la prise en charge des frais d’édition et tirage, des autres questions telles que celles indiquées ci-après, devraient-elles être abordées lors de l’atelier :

- type de publicité ;
- coût ;
- association gérante des cotisations ;
- établissement du contrat avec une agence COM pour édition e tirage ;
- distribution ou vente au PIT ;
- etc.,

Dans ce sens, l’atelier de formation – action autour de l’agenda culturel, sera organisé sur deux jours ; l’un consacré au volet numérique pour téléchargement sur le site web et l’autre à l’édition sous support papier.

Les bénéficiaires de la formation seraient d’un **maximum de 25 personnes**, dont le profil serait le suivant : personnelle de la Commune de Chefchaouen, personnelle de l’Agence Municipale de Développement de Chefchaouen, membres des associations culturelles plus importantes de la ville)

9. RESPONSABILITES DE L’ANIMATEUR DE LA FORMATION

« Programme de développement local municipal et coopération intégrale du territoire au Maroc et Mauritanie, Sénégal et Tunisie »

Les responsabilités de l'animateur est de élaborer les documents indiqués ci-après pour atteindre les objectifs de l'atelier susmentionnés dans le point précédent :

- Programme de la formation-action (conforme à l'annexe 1)
- Contenus développés de la formation, y compris la présentation de plusieurs cas pratiques d'agenda culturel
- Fiche méthodologique de l'atelier de formation-action
- Outils de travail à transférer à l'AMDC pour l'élaboration de l'agenda culturel

Egalement, l'animateur doit l'employer une méthodologie de de formations-action, où la dynamique de travail en groupe permettra aux bénéficiaires de la formation de définir conjointement et mettre en pratique les éléments suivants :

- la procédure et les outils de collecte d'information auprès des associations chaque mois ;
- l'outil informatique pour l'établissement et mise à jour de l'agenda ;
- la mise en page de l'agenda ;
- la définition de la brochure mensuel et gestion publicitaire ;

La langue à employer lors de l'animation est **l'arabe à l'oral et le français sur les supports et outils de la formation**. Les livrables devront être remis en français.

Finalement, l'animateur devra rendre un rapport de la formation, y compris les résultats du questionnaire de satisfaction des participants et les résultats de l'évaluation d'acquis par les bénéficiaires.

10. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCE DE L'ANIMATEUR :

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire (Bac+5) dans le domaine de la Culture ;
- Avoir au minimum 2 ans d'expérience de la formation autour de la gestion culturelle ;
- Avoir une expérience démontrable dans l'élaboration de l'agenda culturel d'une ville ou d'une entité culturelle ;
- Avoir une bonne connaissance sur les spécificités de la promotion culturel et touristique au Maroc ;
- Avoir une bonne maitrise de l'arabe et le français ;
- La connaissance de l'espagnol sera une valeur ajoutée ;
- Maitriser la méthodologie de la formation – action ;
- Maîtriser l'outil informatique (Excel, Word, Powerpoint, internet et courrier électronique, etc.) et l'animation de sites web à caractère culturel et/ou touristique ;
- Avoir une connaissance de la zone d'intervention du projet et des acteurs concernés ; notamment, les acteurs du domaine touristique et la culture ;
- Avoir des capacités de synthèse, et de rédaction des rapports ;
- Avoir un permis de conduire ;

11. CONTRAT ET ENVELOPPE FINANCIER

L'Association ADL établira un contrat de prestation de service pour l'exécution des tâches précises visant la consécration d'un produit déterminé et limité dans le temps : 2 jours de formation (28 Février et 1 Mars 2017)

L'enveloppe financière attribuée à cette prestation de service est de 7.500 MAD.

ANNEXE 1. PROPOSITION PROGRAMME ATELIER

HORAIRE	ACTION
JOURNEE 1	
09h00	Séance d'ouverture en présence de Monsieur le Président de la Commune de Chefchaouen
09h30	Séance d'introduction : <ul style="list-style-type: none"> – Introduction au concept de la gestion culturelle. – Ce quoi un agenda culturel ?
11h00	Pause-café
11h15	1^{ère} Séance Formation – Action : L'agenda culturel on line <ul style="list-style-type: none"> – Présentation de différentes méthodologies pour l'élaboration d'un agenda culturel – Définir et établir la procédure et les outils de collecte d'information auprès des associations chaque mois ;
13h00	Pause-déjeuner
14h00	Poursuite de la 1 ^{ère} Séance de Formation – Action : <ul style="list-style-type: none"> – Définir l'outil informatique pour l'établissement et mise à jour de l'agenda ; – Etablir la liste des points focaux auprès des associations concernées ; – Désigner le fonctionnaire chargé de centraliser la collecte d'information, la mise à jour de l'agenda et le téléchargement sur le site web de la Commune ;
15h30	Conclusions
16h00	Clôture de la 1 ^{ère} session formation/action
JOURNEE 2	
09h00	2^{ème} session formation-action : Agenda support papier Introduction : <ul style="list-style-type: none"> – A quoi serve l'agenda culturel sous format brochure ? – Quels modèles ? – Comment rendre la brochure culturelle rentable ?

	<ul style="list-style-type: none">– Type de publicité à proposer et coût ;
11h00	Pause – café
	<ul style="list-style-type: none">– Association gérante des revenus issus de la publicité ;– Procédure à suivre pour recruter agence COM pour édition e tirage ;
13hh00	<i>Déjeuner</i>
14h00	<ul style="list-style-type: none">– Distribution ou vente au PIT ;– Autres
15h30	<i>Conclusions et clôture</i>